

# Engagements de Loto-Québec en matière de commercialisation responsable<sup>1</sup>

La Société prend les engagements suivants afin d'assurer la pertinence, la cohérence et la performance de ses actions en matière de commercialisation responsable.

Ces engagements précisent les assises de son approche en tant qu'entreprise responsable et contribuent aux efforts d'amélioration continue de ses pratiques. Ils visent la concrétisation de ses objectifs commerciaux, le renforcement de la collaboration intersectorielle et la consolidation des dialogues avec ses partenaires.

Ces engagements sont au cœur de la mission de la Société. Ils établissent le lien entre chacune des fonctions de son processus de commercialisation. Leur but est de maximiser les bénéfices pour sa clientèle et pour la collectivité québécoise et d'en réduire les impacts potentiellement négatifs de ses activités commerciales.

## Loto-Québec poursuit les engagements suivants :

### 1. Offrir un environnement de travail stimulant :

- 1.1. En favorisant la mobilisation des employés vers l'atteinte des objectifs d'affaires ;
- 1.2. En enracinant la commercialisation responsable dans la culture organisationnelle.

### 2. Optimiser les mesures de jeu responsable, à chaque étape de ses activités de commercialisation.

- 2.1. Développement : Assurer, tant par son processus de création que d'acquisition de jeux, une offre dynamique et compétitive intégrant les principes du jeu responsable ;
- 2.2. Distribution : Veiller au respect du cadre de commercialisation responsable par ses détaillants, sensibiliser les joueurs à des comportements de jeu sains et intervenir auprès des joueurs présentant des difficultés ;
- 2.3. Communication : Concevoir et communiquer de l'information pertinente afin que les joueurs soient en mesure de prendre des décisions éclairées quant à leur participation, et qu'ils puissent se divertir sans perdre le contrôle de leurs habitudes de jeu.

<sup>1</sup> Tiré du Code de commercialisation responsable de Loto-Québec et approuvé par le conseil d'administration le 13 novembre 2014

### 3. Assurer l'intégrité de ses jeux et de leurs canaux de distribution :

- 3.1. En communiquant les règles de tous les jeux et produits ;
- 3.2. En mettant en place des mesures d'encadrement qui assurent le respect de ces règles ;
- 3.3. En assurant que tous les joueurs sont traités sur un pied d'égalité.

### 4. Poursuivre les efforts d'amélioration de sa performance globale :

- 4.1. Sur le plan social : En contribuant au dynamisme de ses communautés et en améliorant la performance de ses programmes sociétaux ;
- 4.2. Sur le plan économique : En assurant une gestion efficace et efficiente des ressources ;
- 4.3. Sur le plan environnemental : En optimisant les initiatives en matière d'acquisition, d'opération et de gestion des infrastructures ;
- 4.4. Sur le plan global : En mesurant sa performance globale et en rendant compte de celle-ci de manière transparente.

### 5. Favoriser le dialogue avec ses parties prenantes dans une vision de complémentarité des rôles.